

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 MAI 2017

DELIBERATION N°CC/2017.00134

CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE POUR LES COMMUNES DE SAINT-CHAMOND ET L'HORME - CHOIX DU DELEGATAIRE

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 04 mai 2017

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 78 Nombre de pouvoirs : 17 Nombre de voix : 95

Membres titulaires présents :

Gilles ARTIGUES. Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André M. Paul CELLE. Denis CHAMBE. M. CHARBONNIER. M. CHARBONNIER. Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION. Jean-Yves Mme Jean-Claude CHARVIN. M. Marc CHAVANNE. M. Jean-Noël M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, Mme Annick FAY, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, Michel GANDILHON, André FRIEDENBERG, M. M. Pascal Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Raphaëlle JEANSON. Mme Christiane JODAR. M. Christian M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme **Brigitte** Michel MASSON. Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA. M. Jean-Marc SARDAT. M. Lionel SAUGUES. Mme M. Jean-Claude SCHALK. M. Alain SCHNEIDER. Nadia SEMACHE. SOTTON, Gilbert SOULIER. Jean-Marc M. Joseph M. M. THELISSON. THIVANT, Marie-Christine Μ. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES. M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALLON, M. Georges ZIEGLER

REÇU EN PREFECTURE

Le 18 mai 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20170217-D20170013410-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170518

Pouvoirs:

M. Jean-François BARNIER donne pouvoir à M. Henri BOUTHEON,

Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,

M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,

M. Gabriel DE PEYRECAVE donne pouvoir à Mme Raphaëlle JEANSON,

Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,

Mme Sylvie FAYOLLE donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,

Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,

M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Georges ZIEGLER,

Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,

Mme Siham LABICH donne pouvoir à M. Alain SCHNEIDER,

Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,

M. Olivier LONGEON donne pouvoir à Mme Anne DE BEAUMONT,

M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,

Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,

Mme Christine ROUX donne pouvoir à M. Paul CELLE,

M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,

Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Denis CHAMBE

Membres titulaires absents excusés :

BERROUKECHE, Lionel Mme Nora M. BOUCHER, M. Gilles ESTABLE. M. Christophe FAVERJON, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE, Mme Laurence JUBAN, M. Julien LUYA, M. Pascal MAJONCHI, Mme Pascale MARRON, Diida Mme Stéphanie MOREAU, Mme OUCHAOUA, M. Florent PIGEON. M. Gérard TARDY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Maurice VINCENT, M. Enzo VIVIANI

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 MAI 2017

CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE POUR LES COMMUNES DE SAINT-CHAMOND ET L'HORME - CHOIX DU DELEGATAIRE

Par application de l'article L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, Saint-Etienne Métropole a décidé par délibération en date du 11 mai 2016 de lancer une procédure de délégation du service public de production et de distribution d'eau potable sur le territoire des communes de Saint-Chamond et L'Horme.

Un avis de concession, envoyé:

- le 15 juin 2016 a été publié sur les supports suivants :
 - le profil acheteur de la Collectivité le 15 juin 2016,
 - le Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics le 19 juin 2016 sous le n°16-88751.
 - le Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) le 22 juin 2016,
- le 21 juin 2016, a été publié sur le Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment version papier le 1^{er} juillet.

La date limite de réception des offres a été fixée au 15 septembre 2016 à 12 h 00.

Un avis de prolongation du délai de remise des offres et des candidatures, envoyé le 1^{er} août 2016, a été publié sur les supports suivants :

- le profil acheteur de la Collectivité le 1^{er} août 2016,
- le Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics le 03 août 2016 sous le n° 16-115884,
- le Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) le 05 août 2016,
- Le Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment version papier le 12 août.

La date limite de réception des offres a été fixée au 30 septembre 2016 à 12 h 00.

Réunie le 30 septembre 2016, à 14 h 50, la Commission de délégation de service public a procédé à l'ouverture des dossiers de candidatures réceptionnés, à savoir les candidatures :

- du groupement d'entreprises CHOLTON-SPI,
- de la société AQUALTER,
- de la société SAUR,
- de la société VEOLIA.

Réunie le 14 octobre 2016 à 14 h 50, la Commission de délégation de service public a procédé à :

• l'admission des quatre candidats après examen de l'aptitude des capacités et des garanties nécessaires à l'exécution du contrat de délégation de service public dont notamment l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière, des capacités techniques et professionnelles, du respect de l'obligation

d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du code du travail et de l'aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public,

• l'ouverture des offres.

Réunie le 28 octobre 2016 à 14h30, la Commission de délégation de service public a examiné l'analyse qualitative et financière des offres et a émis un avis favorable pour engager des négociations avec les quatre candidats.

Au vu de l'avis de la Commission de délégation de service public, le Président de la Communauté Urbaine a décidé d'engager le 09 novembre 2016, toutes discussions utiles avec la société SAUR, le groupement d'entreprises CHOLTON-SPI, la société AQUALTER et la société VEOLIA.

A l'issue des auditions et des discussions engagées avec les quatre candidats, les négociations ont été clôturées le lundi 06 février 2017 à 12 h 00.

Par suite, en application de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le rapport du président, précisant les motifs du choix du candidat et l'économie générale du contrat a été établi. La liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci sont annexées à ce rapport.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- <u>approuve le choix de la société VEOLIA comme délégataire du service public de production et de distribution d'eau potable sur le périmètre des communes de Saint-Chamond et L'Horme,</u>
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à conclure le contrat avec la société VEOLIA à compter du 1^{er} juillet 2017 jusqu'au 30 juin 2029.

Ce dossier a été adopté à la majorité avec 2 voix contre et 1 abstention.

00

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU